

**ARRÊTÉ DEP-2024-280 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION A AVIONIQUE, OPTION B SYSTEMES ET
OPTION C STRUCTURES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 18 août 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Aéronautique Option A Avionique, Option B Systèmes et Option C Structures ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle aéronautique option A avionique, option B systèmes et option C structures pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-François LAPY, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent SENAUX, enseignant

Enseignants :

Madame Anne Lise MARAUX,
Monsieur Jean Jacques QUINTANE,

Professionnels :

Monsieur Brahim HAMMIMOU,
Monsieur Pascal MAGNIER,

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER